

LYCÉE DE CACHAN
Ex Lycée Maximilien Sorre

61, avenue du président Wilson
94230 CACHAN

☎ 01 47 40 49 60

✉ ce.0940580v@ac-creteil.fr

🌐 <http://lyceedecachan.fr/>

Les cours sont dispensés pendant les trois années de formation
à l'annexe Carnot du Lycée de Cachan :

60 Avenue Carnot à CACHAN

2 mn à pied de la station Arcueil-Cachan du RER B.



OBJECTIFS

Le DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) s'insère dans le schéma universitaire européen L-M-D (Licence-Master-Doctorat).

Le DCG est une **Licence** (Bac + 3) qui sanctionne des études de comptabilité et de gestion.

Il constitue l'une des étapes du cursus de référence conduisant à l'**expertise comptable**.

RECRUTEMENT

Le recrutement se fait sur dossier, à trois niveaux :

En 1^e année : les titulaires du baccalauréat, séries générales (S, ES) et technologiques (STMG)

En 2^e année directement et dans la limite des places disponibles :

- les titulaires du **BTS CG** (Comptabilité et Gestion),
- les titulaires du **DUT GEA-GCF** (Gestion des Entreprises et des Administrations) – Option Gestion Comptable et Financière

En 3^e année dans la limite des places disponibles.

ORGANISATION DES ÉTUDES

La préparation au DCG se déroule sur trois années.

Disciplines en heures	1 ^e année		2 ^e année		3 ^e année	
	Cours	TD	Cours	TD	Cours	TD
Introduction au droit	4	1				
Introduction à la comptabilité	4	1				
Économie	7					
Syst. d'information de gestion	5	1				1
Droit des sociétés			4	1		
Droit fiscal			4	1		
Finance d'entreprise			4	1		
Comptabilité approfondie			4	1		
Droit social					5	
Management					6	1
Contrôle de gestion					6	1
Anglais appliqué aux affaires	1	1	2	1		1
Relations Professionnelles	½	½			½	½
Modules	5 h réparties sur les 3 années					

Stage : La durée du stage en milieu professionnel est de 8 semaines (4 semaines en 1^e année de formation et 4 semaines en 2^e année). Il est obligatoire et fait l'objet d'une convention.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Le DCG est constitué de treize épreuves indépendantes auxquelles on peut se présenter dans un ordre quelconque, sans limitation de temps.

Épreuves		Coeff.	Forme	Durée
E1	Introduction au droit	1	Écrit	3 h
E2	Droit des sociétés	1	Écrit	3 h
E3	Droit social	1	Écrit	3 h
E4	Droit fiscal	1	Écrit	3 h
E5	Économie	1,5	Écrit	4 h
E6	Finance d'entreprise	1	Écrit	3 h
E7	Management	1,5	Écrit	4 h
E8	Systèmes d'information de gestion	1,5	Écrit	4 h
E9	Introduction à la comptabilité	1	Écrit	3 h
E10	Comptabilité approfondie	1	Écrit	3 h
E11	Contrôle de gestion	1,5	Écrit	4 h
E12	Anglais appliqué aux affaires ⁽¹⁾	1	Écrit	3 h
E13	Relations professionnelles ⁽²⁾	1	Oral	1 h

(1) Il est souhaitable que l'étudiant ait déjà choisi l'anglais comme langue vivante au cours de ses études antérieures.

(2) L'épreuve de *Relations professionnelles* comporte la présentation d'un rapport de stage. Celui-ci est constitué à l'occasion du stage en entreprise de 8 semaines inclus dans l'organisation de la préparation à l'examen.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le titulaire du DCG peut entrer directement dans la profession comptable et prétendre à un poste de :

- responsable dans les services comptable, financier et de contrôle de gestion d'une entreprise,
- collaborateur dans les cabinets d'expertise comptable.

Il peut également poursuivre sa formation (voir encadré ci-contre).

Vous pouvez joindre l'équipe enseignante :

• par téléphone

☎ 01.49.08.52.04

• par courriel

✉ dcq.cachan@gmail.com

POURSUITE D'ÉTUDES

Le DCG permet de poursuivre ses études dans deux directions :

1. Continuer sa formation :

- Le titulaire du diplôme peut aller plus avant dans sa formation conduisant à l'exercice libéral de la **profession d'expert-comptable** en préparant le **DSCG** (Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion) ou se préparer à d'autres métiers de la Gestion en intégrant un **Master** (Bac + 5) ou une **École de commerce**.
- Par la suite, le titulaire du DSCG peut se présenter au **DEC** (Diplôme d'Expertise Comptable) après un **stage rémunéré** de 3 ans dans un cabinet d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

2. Passer des concours administratifs.

Le titulaire du DCG est autorisé à se présenter à des concours de recrutement de la fonction publique (catégorie A) : École des Impôts, Certificat d'aptitude à l'enseignement technique (CAPET), Banque de France.